

Vitré-Atout organise, en partenariat avec l'antenne CCI de Vitré et la ville de Vitré un grand jeu concours "Happy lovers" à l'occasion de la Saint-Valentin.

Ce jeu est ouvert à toute personne de 18 ans et plus ci-après dénommé "le participant".

Ce jeu-concours comporte 2 épreuves indépendantes ;

- Un jeu-concours en magasin avec un questionnaire à remplir et à déposer dans l'urne du magasin

- Un concours de la photo la plus romantique sur internet.

Chaque épreuve est dotée de lots spécifiques de sorte qu'un participant peut s'inscrire à l'une ou l'autre ou l'une et l'autre des 2 épreuves. Un même participant ne pourra gagner qu'un seul lot sur chacune des épreuves.

EPREUVE 1 : le questionnaire en magasin

Plusieurs questions relatives à la Saint-Valentin et aux amoureux célèbres sont proposées sur un mini questionnaire disponible dans les magasins participants. Pour jouer, il suffit de répondre correctement à ces questions ainsi qu'à la question subsidiaire permettant de départager les éventuels ex-aequos.

Le participant déposera son bulletin dans l'urne d'un des magasins participant avant le 15 février.

Les participants ne pouvant se déplacer en magasin pourront demander par e-mail adressé à vitre.atout@gmail.com à recevoir une version électronique du questionnaire. Leur réponse devra parvenir par mail à Vitré-Atout au plus tard le 14 février 2012 à minuit.

La sélection des gagnants sera réalisée à partir du 29 février 2012.

Les lots à gagner :

- un week-end de rêve à deux ! d'une valeur de 199,00 € TTC

- un dîner pour 2 personnes à Vitré au restaurant « Le Potager de Louise » d'une valeur de 50,00 € TTC.

- des cadeaux surprises ou bons d'achat d'une valeur totale de 50,00 € TTC.

Les lots ne sont échangeables ni contre d'autres lots ni contre leur valeur monétaire.

Les déplacements allers-retours domicile-Vitré des participants ne seront en aucun cas pris en compte par les organisateurs.

EPREUVE 2 : le concours photo

Chaque concurrent peut présenter au maximum 3 photos. Seules les photos numériques au format jpg ou jpeg sont acceptées.

Les photos peuvent-être envoyées de différentes façons aux organisateurs :

- Via la page facebook Vitré-Atout, accessible à l'adresse

internet www.facebook.com/vitre.atout. Le candidat pourra au choix l'intégrer directement sur le

mur de cette page ou se rendre sur la page de l'événement "Happy Lovers" accessible depuis l'onglet Evénement. Le candidat veillera à joindre à la photo les indications suivantes qui faciliteront son identification : Prénom nom, ville et nom de la photo. Le candidat doit pour cela disposer d'un compte facebook ouvert en son nom propre et devra s'assurer de pouvoir être contacté facilement par Vitré-Atout.

- Via une messagerie électronique en envoyant les photos à vitre.atout@gmail.com
Le candidat veillera à joindre à la photo les indications suivantes qui faciliteront son identification Prénom nom, ville, téléphone et nom de la photo. Le participant accepte que la photo envoyée soit diffusée gratuitement par Vitré-Atout sur les pages facebook de l'association et du jeu-concours "happy lovers".

Les photographies proposées devront obligatoirement respecter le thème du concours. Elles seront l'entière réalisation de l'auteur qui doit en posséder les droits. Vitré-Atout se réserve le droit de diffusion et de reproduction gratuits à des fins de communication et s'engage pour sa part, à respecter le copyright de l'auteur.

Vitré-Atout supprimera immédiatement de sa page facebook, les photos insérées par un candidat qui ne seraient pas conformes au thème ou qui serait de nature à choquer (images pornographiques, violentes...). Les photos de ce type seront par définition exclues du concours. Vitré-Atout se réserve le droit d'attaquer en justice les candidats qui proposeraient de telles photos.

Toutes les photos validées par Vitré-Atout seront soumis au vote des internautes. Le vote peut-être émis de 2 façons par les internautes :

- Depuis l'onglet Contact de la page facebook Vitré-Atout. Le participant au vote indiquera sa photo préférée : nom de l'auteur, ville, nom de la photo.
- Via une messagerie électronique. Le participant adressera sa réponse (photo préférée : nom de l'auteur, ville, nom de la photo) à vitre-atout@gmail.com

Vitré-Atout comptabilisera les voix ; les photos les plus nominées seront récompensées. Une seule photo par participant pourra être récompensée. La photo ayant reçu le maximum de voix étant retenue. Les décisions seront sans appel.

La date limite de participation est fixée au 14 février.

Les lots à gagner :

- Un dîner aux chandelles dans le restaurant « La Belle Oseille » à Vitré, d'une valeur de 50,00 € TTC
- Des cadeaux surprises ou des bons d'achat d'une valeur totale de 50,00 € TTC.

Les lots gagnés ne sont pas échangeables contre d'autres lots ou contre leur valeur monétaire. Vitré-Atout ne prendra en aucun cas en charge les frais de connexion à internet des participants ni les frais liés à la réalisation des photos.

En cas de défaillance du jeu sur internet, quelle qu'en soit la cause, le jeu sera annulé purement et simplement. Aucun dommage ni intérêt ne saurait être réclamé à Vitré-Atout ou à ses partenaires.

Toute participation au concours entraîne l'entière acceptation du présent règlement.

Pour Vitré-Atout

Le président

Philippe Bouvier.